



SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Dans le cadre du maintien de l'inventaire de tous les immeubles de votre municipalité, **veuillez prendre note que les visites des propriétés prévues cette année** par un inspecteur du service d'évaluation foncière de la MRC **reprénderont dès le mois de juin 2020.**

Par contre, étant donné la situation actuelle, il n'est pas souhaitable de réaliser l'inspection intérieure des propriétés. Donc, les inspecteurs vous permettront de faire une déclaration verbale pour les informations concernant l'intérieur de votre propriété. En cas d'absence, vous pourrez remplir un formulaire d'autodéclaration laissé par l'inspecteur. Ce dernier pourra être envoyé par la poste ou transmis à l'adresse électronique suivante : inspection@mrcdescollines.com.

De plus, afin de respecter les recommandations de la santé publique, nos inspecteurs respecteront les règles de distanciation sociale ainsi que celle de l'étiquette respiratoire.

Dans l'éventualité où vous souhaitez retarder l'inspection de votre propriété parce que vous êtes en isolement ou qu'il y a un risque pour votre sécurité ou celle de notre inspecteur en lien avec la pandémie, veuillez nous en aviser dans les meilleurs délais ou aviser l'inspecteur lors de son arrivée sur les lieux.

Nous vous rappelons que l'inspecteur sera porteur d'une carte d'identité qu'il doit présenter dès son arrivée. Cette visite est faite en conformité avec les articles 15, 16 et 18, chapitre F-2.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à Marc Richard au 819-827-0516 poste 2241.

Merci de votre bienveillante coopération.



MUNICIPAL ASSESSMENT DEPARTMENT

IMPORTANT NOTICE TO THE PROPERTY OWNERS OF THE MUNICIPALITY OF LA PÊCHE

As part of the general inventory of all buildings located in your municipality, **please be advised that this year's planned property visits** by an MRC Assessment Department inspector **will resume in June 2020.**

Because of the current situation, interior visits are not recommended. The inspector will therefore allow the owner to make a verbal declaration regarding the interior of the property. In your absence, you can fill out a self-declaration form left by the inspector. The form can be returned either by mail or electronically at inspection@mrcdescollines.com.

Those visits will comply with Public Health recommendations, and our inspectors will follow proper physical distancing and respiratory etiquette.

If you wish to postpone the visit because you are in isolation or because of a pandemic-related safety issue, please contact us promptly or inform the inspector upon his arrival.

We would like to remind owners that the inspector will have in his possession an identification card, which he must present upon his arrival. This inspection is carried out in conformity with sections 15, 16 and 18 of an Act Respecting Municipal Taxation.

For additional information, please contact Marc Richard at 819-827-0516 extension 2241.

Thank you for your cooperation.